

225C0322
FR0011027135-FS0117

14 février 2024

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PATRIMOINE ET COMMERCE

(Euronext Paris)

- Par courrier reçu le 12 février 2025, complété par un courrier reçu le 14 février 2025, le concert composé des sociétés Duval Participations¹, Groupe Duval², Duval Gestion³, Pad Invest⁴, Sioul Invest⁵, Duval Investissements & Participations¹ ainsi que M. Eric Duval, ses enfants, Madame Marie Dominique Duval et Monsieur Nicolas Boucon, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 février 2025, le seuil de 25% des droits de vote de la société PATRIMOINE ET COMMERCE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés contrôlées par la famille Duval, 4 376 023 actions PATRIMOINE ET COMMERCE représentant 7 713 530 droits de vote, soit 27,40% du capital et 28,00% des droits de vote de cette société⁶, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Duval Participations ¹ | 3 899 502 | 24,41 | 6 805 000 | 24,70 |
| Groupe Duval ² | 281 235 | 1,76 | 554 949 | 2,01 |
| Duval Gestion ³ | 119 511 | 0,75 | 234 854 | 0,85 |
| Duval Investissements & Participations ¹ | 1 | ns | 2 | ns |
| Pad Invest ⁴ | 5 000 | 0,03 | 10 000 | 0,04 |
| Sioul Invest ⁵ | 5 000 | 0,03 | 10 000 | 0,04 |
| Marie-Dominique Duval | 29 488 | 0,18 | 52 508 | 0,19 |
| Nicolas Boucon | 2 635 | 0,02 | 5 270 | 0,02 |
| Louis-Victor Duval | 3 571 | 0,02 | 7 142 | 0,03 |
| Pauline Boucon Duval | 4 224 | 0,03 | 7 948 | 0,03 |
| Eric Duval | 25 856 | 0,16 | 25 857 | 0,09 |
| Total famille Eric Duval | 4 376 023 | 27,40 | 7 713 530 | 28,00 |

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Société contrôlée par la société par actions simplifiée Groupe Duval, elle-même contrôlée par M. Eric Duval et ses enfants.

² Contrôlée par M. Eric Duval et ses enfants.

³ Contrôlée par M. Eric Duval.

⁴ Contrôlée par Mme Pauline Boucon Duval.

⁵ Contrôlée par M. Louis-Victor Duval.

⁶ Sur la base d'un capital composé de 15 972 458 actions représentant 27 551 878 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Le groupe familial Eric Duval déclare que :

- le franchissement de seuil de 25% des droits de vote par le groupe familial Eric Duval résulte de l'acquisition par Duval Participations 3 de droits de vote double ;
 - le groupe familial Eric Duval n'agit pas de concert avec un tiers à son groupe vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
 - le groupe familial Eric Duval envisage d'acquérir des actions PATRIMOINE ET COMMERCE ;
 - le groupe familial Eric Duval détient déjà le contrôle de PATRIMOINE ET COMMERCE au sens de l'article L.233-3 du code de commerce, compte tenu de sa forme de société en commandite par actions, en application des dispositions du code de commerce et de ses statuts, les membres de la gérance de PATRIMOINE ET COMMERCE sont désignés et révoqués par les seuls associés commandités de PATRIMOINE ET COMMERCE. PATRIMOINE ET COMMERCE a pour associé commandité unique la SAS Duval Gestion, contrôlée par M. Eric Duval ;
 - le groupe familial Eric Duval n'a pas l'intention de modifier la stratégie de PATRIMOINE ET COMMERCE et en particulier n'a pas l'intention de mettre en œuvre une des opérations visées au 6° de l'article 223-17 I du règlement général de l'AMF vis-à-vis de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
 - le groupe familial Eric Duval ne détient aucun des instruments financiers ou accords mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce ;
 - le groupe familial Eric Duval n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de PATRIMOINE ET COMMERCE ;
 - la gérance est déjà composée de M. Eric Duval, de Duval Gestion SAS et de Mme Pauline Boucon-Duval et il n'est pas envisagé de proposer de modification de celle-ci. »
-